

Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 5 Mars 2020 à 20h

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances **sous la présidence de Monsieur Alain COUTURIER**, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Blandine BIENVENU, Brigitte BOYET, Nathalie COLOMBIER, Fabrice DURAND, Philippe DUVAL, Marie-Astrid MONTOYA, Roger PATURAL et Joël SORIS.

Excusés : Mesdames Stéphanie CLOVEL-DUCHENE et Roxane OCTROIS, Messieurs Ludovic BONNET et Richard DREVON.

Secrétaire de séance : Madame Nathalie COLOMBIER.

■ Délibérations :

- Approbation du vote du compte administratif 2019 et du compte de gestion 2019 - Budget communal 2019
Après discussion sur différents points de ce compte administratif, la délibération est approuvée à l'unanimité des présents.
- Affectation du résultat du budget communal 2019
Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Les trois exemplaires du compte administratif sont signés par les membres présents. M. le Maire précise que le budget 2020 sera voté par le nouveau conseil municipal.

■ Questions diverses :

- Elections municipales du 15 mars 2020 :
 - Du fait de l'absence d'un conseiller municipal lors des élections, la composition du bureau de vote est légèrement remaniée.
 - A ce jour, il n'est pas envisagé de reporter les élections du fait de l'épidémie de coronavirus.
- Construction de l'école : M. le Maire indique que le marché a été classé sans suite. Le projet sera repris par le nouveau conseil municipal.
- Lors du conseil d'école des enfants et du conseil d'école du jeudi 13 février, les représentants des élèves ont interpellé M. le Maire sur différents projets qu'ils souhaitaient voir être mis en place. Une convocation officielle leur a donc été envoyée pour une rencontre fixée au 20 février. Celle-ci réunissait élèves délégués, M. le Maire et M. Soris, premier adjoint. Les enfants désirent planter des arbres fruitiers locaux (un pour chaque classe), les entretenir, récolter des fruits et les cuisiner. Les valeurs mises en avant sont le partage, la création d'un travail commun, l'avenir de la planète. Les questions posées sont : quel sera le lieu du verger ? Qui fera les trous ? Un budget de 360 € environ (arbres + matériel) est prévu. M. le Maire précise qu'il doit aborder ce sujet auprès du prochain conseil municipal afin que celui-ci valide cette entreprise. A l'unanimité, les conseillers sont d'accord pour que celle-ci aboutisse.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Vendredi 20 mars 2020 à 20h00